

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
429^{ème} REUNION
16 AVRIL 2014
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CDXXIX)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 429^{ème} réunion tenue le 16 avril 2014, a adopté la décision qui suit sur la situation en Guinée Bissau:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication présentée par le Directeur des Affaires politiques de la Commission de l'UA sur la situation post-électorale en Guinée-Bissau. Le Conseil **prend également note** de la déclaration faite par le représentant du Ghana, en sa qualité de Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation en Guinée-Bissau, en particulier les communiqués PSC/HG/BR/1 (CCCXCVII), adopté lors de sa 397^{ème} réunion, tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement, à New York, le 23 septembre 2013, et PSC/PR/COMM.1 (CDVIII) du 13 décembre 2013;
3. **Exprime sa profonde gratitude** à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notamment le Nigeria et la Commission de la CEDEAO pour l'élaboration d'un dispositif complexe d'assistance aux organes de gestion des élections (EBM) en Guinée-Bissau, en particulier, l'Agence de soutien technique pour la gestion du processus électoral (GTAPE) qui a grandement facilité le bon déroulement des élections présidentielles et législatives en Guinée-Bissau, le 13 avril 2014. Le Conseil **se félicite** de l'atmosphère paisible qui a permis aux élections de se tenir de manière libre, juste et transparente;
4. **Exprime en outre sa gratitude** à la Commission de l'UA et à la Mission d'observation des élections de l'UA (MOEUA), qui a été conduite par l'ancien Président du Mozambique Joaquim Chissano, pour son soutien à la Guinée-Bissau et à son peuple, qui a contribué de manière significative à la réalisation de la transition. **Exprime également sa gratitude** aux partenaires internationaux pour le soutien apporté au processus électoral en Guinée-Bissau et les **appelle** à continuer de soutenir la Guinée-Bissau pour sortir de la crise;
5. **Félicite** les partis politiques, les candidats indépendants et le peuple de Guinée Bissau d'avoir signé un code de conduite consensuel et respecté ses dispositions, afin que le processus électoral se tienne dans un environnement calme et paisible à travers les campagnes électorales;
6. **Se félicite** des progrès accomplis dans le processus de transition de la Guinée-Bissau, un pays avec une longue histoire de changements anticonstitutionnels de gouvernement qui ont grandement affaibli les institutions démocratiques du pays. Le Conseil **reconnaît** que les élections générales du 13 avril 2014 marquent une étape importante vers la pleine restauration de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau;

7. **Appelle** les partis politiques, les candidats indépendants et le peuple de Guinée-Bissau à continuer de rester calme et de laisser le processus électoral s'achever conformément à la Constitution de la Guinée Bissau. Le Conseil **met en garde** tous les perturbateurs potentiels de ne pas compromettre le processus électoral en cours dans le pays et **souligne** que les perturbateurs du processus seront tenus responsables de leurs actes;
8. **Décide**, à la lumière du bon déroulement des élections présidentielles et législatives en Guinée-Bissau le 13 avril 2014, que dès l'annonce du vainqueur aux élections présidentielles et la prise de fonctions du nouveau Président conformément à la Constitution de la Guinée Bissau, le pays sera invité à reprendre sa participation aux activités de l'UA, conformément au paragraphe 6 du communiqué PSC/PR/COMM (CCCXVIII) adopté par le CPS lors de sa 318^{ème} réunion du 17 avril 2012;
9. **Décide** de rester activement saisi de la question.